



# LES IMPÔTS LOCAUX

## Les taxes communales :

La feuille des impôts locaux 2018 va être modifiée pour tenir compte du transfert de la compétence « gestion des eaux (GEMAPI ) » à la Communauté de Communes de la Région d'Yvetot.

Cette modification est l'une des conséquences de la loi dite « loi NOTRe » applicable depuis le 1er janvier de cette année.

Ainsi, les taux de la colonne « syndicat » des années précédentes, qui servaient à financer cette compétence GEMAPI vont être supprimés et transférés sur les taux communaux puisque maintenant la contribution sera prélevée directement sur le budget communal pour être versée à la Communauté de Communes.

Les taux communaux 2018 seront donc égaux aux taux communaux de 2017 auxquels seront ajoutés les taux du syndicat.

Il n'y aura donc pas d'augmentation globale des taux qui doivent être payés par les contribuables de la commune.

Les taux du foncier non bâti seront même légèrement inférieurs à la somme des taux de 2017.

Cette disposition ne tient pas compte des décisions nationales visant, à partir de cette année sous condition de revenus, à réduire la taxe d'habitation.

Aucune information particulière à ce sujet n'a été donnée à la mairie jusqu'à ce jour.

TAXES	TAUX 2017		TAUX 2018	
	Commune	Syndicat	Commune	Syndicat
Taxe d'habitation	11.31	1.03	12.34	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	13.35	1.84	15.19	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22.46	2.91	24.51*	0

\*Le taux communal aurait dû être de 25.37% mais une règle nationale en limite le taux.

Il s'en suit pour la commune une perte limitée à environ 700€.

# TRAVAUX :

## Electricité :

Les travaux de renforcement d'électricité commencés en fin de l'année 2017 Rue des Troubadours et Rue du Sabotier auraient dû être terminés au début de l'année 2018. Mais ceux-ci ont été, à plusieurs reprises repoussés par ENEDIS, une première fois à cause du gel, une seconde fois sans qu'on en connaisse les raisons et une troisième fois suite à un mouvement de grève. Espérant que la prochaine fois sera la bonne, aucune date n'est encore affichée mais cela pourrait être à la mi-novembre.

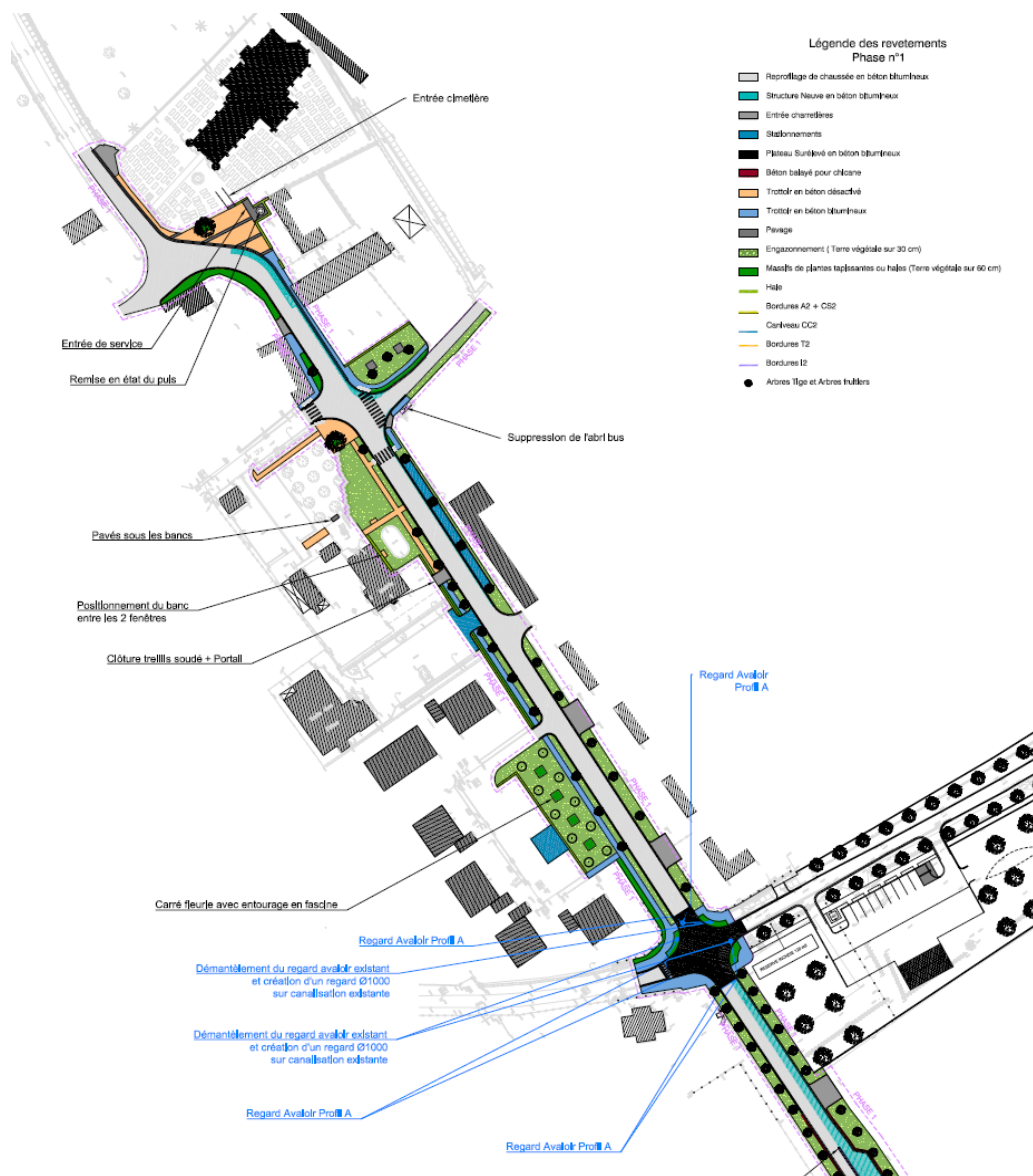
## Eau & assainissement :

Les travaux commandé par le Syndicat d'eau & d'Assainissement du Caux Central sont achevés Route du Chapelain.

Ils devraient reprendre en novembre, et contrairement à ce qui avait été dans un premier temps imaginé, ils ne concerneront pas la Rue du Sabotier mais la Rue des Troubadours.

## Aménagement du Centre Bourg :

Les travaux d'aménagement du centre bourg et plus particulièrement de la Route du Chapelain, débiteront au tout début de l'année 2019. L'entreprise qui exécutera les travaux sera prochainement retenue.



## Rénovation des petites salles :

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à des travaux de mise en conformité des petites salles de réunion, dans le domaine des économies d'énergie et de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le montant des travaux est estimé à environ 100 000€ financés à près de 80% par diverses subventions.

## Travaux de réhabilitation de l'Eglise :



Les travaux de la 1ère tranche sont maintenant terminés et ils seront officiellement réceptionnés **le jeudi 12 septembre 2018 à partir de 17h30**.

**Tous les habitants de la commune sont invités à participer à cette manifestation qui se déroulera de la manière suivante :**

17h30 : Bénédiction de la cloche par le Père BREANT, curé de la paroisse d'YVETOT-Terre de Caux

17h45 : Visite des parties rénovées de l'église

18h00 : Allocutions des autorités

19h00 : Pot de l'amitié

## Bilan financier :

DEPENSES		RECETTES (subventions)		
			Montant	%
Coût des travaux :	425 000 €	Département :	100 000€	20.36%
Maîtrise d'œuvre :	66 000€	Etat :	121 000€	24.64%
		Dons & Fondation du Patrimoine :	30 000€	6.11%
		Commune :	240 000€	48.88%
Total :	491 000€	Total :	491 000€	100%

# INFORMATIONS DIVERSES :

**LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE SERA FERMÉ DU 1 AU 8 OCTOBRE INCLUS**

## **Transports scolaires :**

Les horaires des transports scolaires sont affichés à la Mairie ainsi que dans les abribus de la commune.



## **Rentrée scolaire : Ecole d'ALLOUVILLE-BELLEFOSSE**

### • **Horaires :**

Les horaires de l'école seront les suivants :

- le matin de 8h45 à 11h45
- l'après-midi de 13h30 à 16h30

### • **La garderie :**

La garderie est ouverte le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

Coût garderie : Le prix varie selon votre quotient familial, veuillez vous renseigner auprès de la Mairie d'Allouville-Bellefosse.

Coût cantine : 3.15€ le repas



## **Recensement militaire :**

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser en mairie dès l'âge de 16 ans. Il s'agit d'une **procédure obligatoire**, en cas de manquement l'intéressé est dans l'illégalité, il ne pourra notamment pas participer aux concours et examens d'Etat (Baccalauréat par exemple).



## **Tarif de location des salles en 2019 :**

### **Grande Salle :**

Week-end & jours fériés	310.00€
1 journée en semaine (particulier)	100.00€
1 journée en semaine (société)	250.00€
Vin d'honneur (en semaine)	85.00€
Location de la vaisselle	1.20€ (par personne)

### **Petite salle :**

Week-end et jours fériés	115.00€
Vin d'honneur semaine	45.00€
Location de la vaisselle	1.20€ (par personne)



## **Inscriptions sur la liste électorale**

Si vous avez changé d'adresse, si vous venez de vous installer dans la commune et si vous n'êtes pas passé en mairie pour faire part de ces changements vous risquez d'être radié et ainsi ne pas pouvoir voter aux prochaines élections. Faites rapidement la démarche avant le 31 décembre 2018.

Pour cela, présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) et un justificatif de domicile.